Pour diffusion immédiate : 22/12/2023 **GOUVERNEURE KATHY HOCHUL**

LA GOUVERNEURE HOCHUL PREND DES MESURES POUR PROTÉGER LA SANTÉ PUBLIQUE ET SIGNE UN PAQUET LÉGISLATIF POUR SOUTENIR LES PATIENTS

La loi S.1196-A/A.1673-A garantit que les régimes d'assurance réglementés par l'État couvrent les tests de biomarqueurs pour améliorer les résultats en matière de santé

La loi S.6897/A.7328 permettra de remédier aux pénuries de personnel dans les maisons de retraite et autres établissements de soins résidentiels

La loi S.6641-A/A.7365 prévoit des remboursements pour certains services de santé à domicile

La loi S.6521/A.3089 rétablit le programme d'aide aux adultes atteints de mucoviscidose afin de rembourser les adultes atteints de mucoviscidose pour leurs frais de soins de santé ou d'assurance maladie

La loi S.5890-A/A.2853-B autorise les compagnies d'assurance-vie à mettre en place des programmes de bien-être afin d'interdire aux assureurs de réduire les prestations d'assurance invalidité de longue durée

La loi S.7211/A.7218 améliore la notification et la résolution des problèmes dans les établissements de soins résidentiels

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui un paquet législatif visant à protéger la santé publique dans l'État de New York. Les six nouvelles lois garantiront que les plans de santé réglementés par l'État couvrent les tests de biomarqueurs afin d'améliorer les résultats de santé des patients ; contribueront à remédier à la pénurie de personnel dans les maisons de retraite et autres établissements de soins résidentiels ; fourniront une aide administrative à certains services de santé locaux pour les services qu'ils fournissent au domicile d'un patient ; rétabliront le programme d'aide aux adultes atteints de mucoviscidose afin de rembourser aux adultes atteints de mucoviscidose leurs frais de soins de santé ou d'assurance maladie ; autoriseront les compagnies d'assurance-vie à mettre en place des programmes de bien-être ; interdiront aux assureurs de réduire les prestations d'assurance invalidité à long ; accorderont un

allègement administratif à certains services de santé locaux pour les services qu'ils fournissent au domicile des patients ; et amélioreront le signalement et la résolution des problèmes dans les établissements de soins résidentiels.

La gouverneure Hochul a déclaré : « Chaque New-Yorkais mérite de mener une vie sûre et saine. Qu'il s'agisse d'élargir l'accès au dépistage du cancer du sein ou de remédier à la pénurie de personnel dans les maisons de retraite, ce paquet législatif aborde un grand nombre de problèmes graves auxquels notre système de santé publique est confronté aujourd'hui ».

James McDonald, commissaire du Département de la santé de l'État de New York, a déclaré : « La gouverneure Hochul continue de fournir les outils nécessaires pour que notre système de santé publique soit à la tête du pays en matière d'amélioration du système de soins de santé pour tous. Parmi ces nouvelles lois figurent des dispositions qui nous aideront à relever les défis en matière de personnel qui touchent les New-Yorkais les plus vulnérables, à fournir les remboursements nécessaires pour les soins de santé spécialisés et à autoriser les fournisseurs d'assurance à créer des programmes de bien-être qui empêchent les assureurs de réduire les prestations d'assurance invalidité de longue durée. Je remercie la gouverneure de veiller à ce que l'État continue à garantir l'accès à des soins de santé de qualité pour tous les New-Yorkais ».

La loi S.1196-A/A.1673-A exige que les régimes d'assurance réglementés par l'État, y compris Medicaid, couvrent les tests de biomarqueurs pour le diagnostic, le traitement, la gestion appropriée ou la surveillance continue de la maladie ou de l'état d'un patient lorsque le test est étayé par des preuves médicales et scientifiques.

La sénatrice d'État Roxanne Persaud a déclaré : « Les tests de biomarqueurs sont rapidement devenus une partie intégrante des soins de santé, car la recherche a montré qu'ils améliorent considérablement les résultats pour les patients souffrant de diverses maladies et affections, y compris différentes formes de cancer, l'arthrite, la maladie de Parkinson, et plus encore. Après des mois d'efforts dévoués, je suis ravie que nous puissions offrir à des millions de New-Yorkais supplémentaires le cadeau de l'accès à ce traitement salvateur, juste à l'approche des fêtes de fin d'année. Je tiens à remercier mon cosponsor, Pamela Hunter, membre de l'assemblée, la gouverneure Kathy Hochul, la Société américaine du cancer et les nombreuses autres organisations qui ont soutenu avec enthousiasme cette loi et l'ont finalement rendue possible. Nous ne célébrerions pas cette réussite aujourd'hui sans le soutien indéfectible des organisations et des personnes qui ont reconnu qu'il s'agissait d'une question visant à sauver des vies. L'accès à un diagnostic rapide et à un traitement ciblé a été considérablement renforcé, et je suis fière de ce que nous avons accompli ».

La membre de l'Assemblée Pamela Hunter a déclaré : « À mesure que les capacités médicales progressent et que les patients commencent à voir leur état de santé s'améliorer considérablement, nous devrions nous efforcer de rendre les avantages de ces nouvelles avancées aussi équitables que possible. Grâce aux tests de

biomarqueurs, les patients auront accès à de nouvelles informations qui guideront le traitement d'une manière plus adaptée à l'individu. En outre, cela permettra de préserver les ressources médicales, car les patients recevront les traitements les plus susceptibles de donner des résultats au lieu de passer par une période d'essais et d'erreurs. Je suis fière d'avoir parrainé ce projet de loi dans l'État de New York et je remercie la gouverneure Hochul d'avoir signé cette loi essentielle qui élargit considérablement l'accès à ces tests qui sauvent des vies ».

La loi S.6897/A.7328 contribuera à résoudre les problèmes de personnel liés à la pandémie qui ont entraîné une augmentation du recours au personnel intérimaire dans le secteur des soins de santé, y compris dans les maisons de retraite. La loi mettra en place un projet pilote de quatre ans visant à réduire le recours aux agences de recrutement temporaire dans les établissements de soins résidentiels en incitant à réduire le recours au personnel intérimaire et à mieux concentrer les ressources sur la continuité du personnel à temps plein.

La loi S.6641-A/A.7365 permettra aux services de santé locaux de fournir des services de santé publique de base à domicile sans être soumis à toutes les exigences d'une agence de soins à domicile agréée.

La membre de l'Assemblée Amy Paulin a déclaré : « L'allègement des charges administratives et financières des prestataires de soins de santé est toujours nécessaire, en particulier en cette période où notre système de soins de santé est confronté à une pénurie de main-d'œuvre et à des problèmes financiers à la suite de la crise du Covid. Je remercie la gouverneure Hochul d'avoir signé ces projets de loi qui soutiennent nos services de santé, nos établissements de soins qualifiés et, en fin de compte, le système de soins de santé de New York ».

La loi S.6521/A.3089 rétablit le programme d'assistance aux adultes atteints de mucoviscidose afin de rembourser le coût des soins de santé ou de l'assurance maladie aux personnes éligibles atteintes de mucoviscidose.

Le sénateur d'État Kevin Thomas a déclaré : « Je tiens à remercier la gouverneure Hochul d'avoir promulgué la loi sur le programme d'aide aux adultes atteints de mucoviscidose, afin que les personnes qui luttent contre cette maladie difficile aient accès à l'aide dont elles ont besoin. Il s'agit d'une étape cruciale pour alléger la charge qui pèse sur les adultes atteints de mucoviscidose en remboursant leurs dépenses médicales, ce qui leur permet de recevoir des traitements et de maintenir leur bien-être sans charge financière excessive ».

La membre de l'Assemblée Stacey Pheffer Amato a déclaré : « Après des années de plaidoyer, nous sommes parvenus à cette étape monumentale. Cette loi simplifie un processus difficile et permettra désormais aux personnes et aux familles qui luttent contre la FK d'avoir accès aux ressources qu'elles méritent. Merci à la gouverneure Hochul d'avoir signé ce projet de loi, et un grand merci à la famille Fox de ma

circonscription qui a été un formidable défenseur de cette question et qui a travaillé pour donner vie à cette loi et améliorer la vie des New-Yorkais ».

La loi S.5890-A/A.2853-B autorise les compagnies d'assurance-vie à mettre en place des programmes de bien-être dans le cadre de la délivrance de polices d'assurance-vie afin de garantir le remboursement total ou partiel du coût d'un appareil et de l'abonnement associé qui peut être utilisé pour suivre l'activité ou les données biométriques, ainsi que des réductions sur l'assurance-vie et sur les produits ou services destinés à inciter à des changements de comportement positifs.

Le membre de l'Assemblée Demond Meeks a déclaré : « Il est essentiel que les membres de notre communauté puissent donner la priorité à leur santé et à leur bien-être en fonction de leurs besoins. L'assurance-vie n'est pas seulement un filet de sécurité, mais une forme de soins préventifs qui apporte sécurité et tranquillité d'esprit aux individus et à leurs familles. Cette loi permettra aux New-Yorkais de participer aux programmes de bien-être proposés par les compagnies d'assurance-vie, ce qui permettra aux assurés de profiter pleinement des avantages qui leur sont offerts. Je remercie le sénateur Breslin, la gouverneure Kathy Hochul, les membres du Conseil de l'assurance-vie de New York (Life Insurance Council of New York, LICONY), mes collègues de l'État et nos ardents défenseurs du bien-être de la population de New York ».

La loi S.7211/A.7218 améliore le signalement et la résolution des problèmes dans les établissements de soins résidentiels en établissant une communication régulière entre les médiateurs des soins de longue durée qui reçoivent les plaintes et les enquêteurs de ces plaintes.

Le sénateur d'État Cordell Cleare a déclaré : « Il est d'une importance vitale que nos aînés, ainsi que leurs familles et leurs soignants, aient accès à des informations et à une assistance de la part de professionnels qui les comprennent et qui peuvent défendre efficacement leurs intérêts. Pour de nombreuses personnes résidant dans des établissements de soins de longue durée, le médiateur sera la première et peut-être la seule personne à interagir avec elles et à communiquer avec les agences concernées, en leur nom. Une fois que le programme des médiateurs aura reçu le financement adéquat, je suis convaincu que d'innombrables vies seront sauvées grâce à ces interventions et que nous pourrons éviter les décès tragiques qu'ont connus nos aînés lors de la pandémie de COVID-19. Je me réjouis de travailler avec le programme du médiateur pour aider à engager et à recruter un groupe diversifié de défenseurs qui soutiendront ce travail essentiel ».

Le membre de l'Assemblée Ron Kim a déclaré : « Je remercie la gouverneure Hochul d'avoir signé notre loi S7211/A7218 pour continuer à améliorer le programme de médiateur pour les soins de longue durée de l'État (long-term care ombudsman program, LTCOP). Il s'agit d'une étape essentielle pour renforcer la capacité de l'État à superviser et à contrôler les établissements chargés de soigner les personnes les plus vulnérables. Aujourd'hui, trop de familles craignent que les maisons de retraite et les

centres de rééducation ne fassent des économies et ne négligent leurs proches. En veillant à ce que les médiateurs soient formés à la sensibilité culturelle et tenus de donner suite aux plaintes, ces familles pourront dormir un peu plus tranquilles ».

###

D'autres informations sont disponibles sur www.governor.ny.gov.
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure : ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

SE DÉSABONNER